



**Projet de Procès-Verbal**  
**Réunion du CSSCT d’Etablissement IFAC**  
**30 juin 2020**

**Etaient Présent(e)s :**

**Présidence :**

Pascal DENIS, Président du CSSCT – Délégué National Ile de France-Communication  
Caroline GRUET, Responsable Ressources Humaines

**Élu(e)s en présentiel :**

Christine	LORET	SNAPAC-CFDT	1 <sup>er</sup> collège	Sartrouville
<i>Représentant Régis CONDOMINES (Absent)</i>				
Sylvain	LANDAU	SNAPAC-CFDT	3 <sup>ème</sup> collège	Sartrouville

**Élu(e)s en visioconférence :**

Cherazzedde	MANTE-CHABBI	SNAPAC-CFDT	3 <sup>ème</sup> collège	Marseille
Marietou	DIALLO	Tous Ens.	1 <sup>er</sup> collège	Aulnay

**Délégués syndicaux de UES en visioconférence :**

- Mohamed FAKHRI, SNAPAC-CFDT
- Nathalie MADEIRA, USPAOC-CGT

**Élu(e)s titulaires absent(e)s ou excusé(e)s :**

Marielle	PARTAIX	SNAPAC-CFDT	2 <sup>ème</sup> collège	Grenoble
Régis	CONDOMINES	SNAPAC-CFDT	2 <sup>ème</sup> collège	Yvelines

**Délégué syndical de l’UES**

- Laurent BARTOS, SYNAFOR-CFDT

**Déroulé de la réunion**

**POINT 1 - Validation du PV du 12 mars 2020**

Le PV est validé à l’unanimité

**POINT 2 – Actualité COVID**

1. Présentation du PCA (Plan de Continuité de l’Activité) et annexes :
  - a. PCA
  - b. Affiche gestes barrières
  - c. Consignes sanitaires par métier
  - d. Mémo sur la reprise d’activité
  - e. L’Annexe du PCA : mobilisation des personnels – process

Il est précisé que le PCA est complété par un document adapté à chacun des sites par son responsable.  
Pascal D. trouve que le PCA est de qualité (document et méthode) et qu’il devient par nature un document de référence pour la suite des évènements.



2. Présentation des éléments de communication :

- a. Courrier de la Direction Générale
- b. Primobox
- c. Information par les managers en direct

L'ensemble des participants loue la qualité de la communication. Mohamed F. précise qu'au départ il était très inquiet, mais il a été très satisfait car tout a été mis en place avec une efficacité remarquable.

3. Moyens de protection :

- a. Masques papier dans un 1<sup>er</sup> temps
- b. Gel hydro alcoolique
- c. Visières
- d. Masques en tissus dans un 2<sup>ème</sup> temps

Suit un échange sur le lavage des masques en tissus, la direction de l'ifac précise qu'il est nécessairement placé sous la responsabilité de chaque salarié.

Suit un échange sur la quantité de masques, Nathalie M. demande que soit fourni un minimum de 4 masques par personne.

Cas de contamination sur site : à ce jour pas d'information sur la durée de confinement.

A ce jour nous n'avons pas eu de décès de nos collègues lié au COVID-19, seulement et malheureusement des décès de parents et de conjoints.

4. Impact du confinement sur l'emploi :

Aucun contrat n'a été arrêté (en dehors de ceux des CEE au 31 mars), aucun licenciement n'a dû être prononcé. L'ifac a déclenché l'activité partielle. L'objectif de la Direction Générale étant de maintenir l'emploi.

5. Impact financier :

- Pas de perte d'activité mais, bien sûr, perte de volume.
- La trésorerie est suffisante jusqu'à l'automne.
- Le développement est en cours (Vacances Apprenantes, nouvelles prestations, 2S2C, nouvelles communes, etc...)
- La DG note la forte réactivité de tous sur l'organisation pour améliorer l'optimisation des finances.

Pascal D. remercie les IRP sur leur adaptation et l'organisation des visioconférence, ce qui a permis de maintenir le lien avec l'ensemble des salariés.

**POINT 3 – DU RP**

- Fin de la phase 1 : remontées des sites pilotes (taux de criticités validés sur plusieurs niveaux – Manager/Direction) a permis la constitution d'un DUERP « type » prérempli à 90%
- Phase 2 : le DUERP type a été adressé aux territoires qui doivent se l'approprier et le compléter selon les spécificités de chacun de leur site.
- Phase 3 : compilation des DUERP en central (mise à dispo sur la BDES)

Juliette LUCAS a terminé son stage. Antoine DRIGUET prend la suite des opérations et épaulera les équipes de travail en Septembre.



Les DUERP bien avancés (voir finalisés et retournés) :

- IDF (Ilham & Sylvain)
- Formation (Cécile et Serge)

1. Il est demandé à chaque responsable d'établissement de mettre en place la nouvelle version du DUERP. L'ensemble de la mise en place devra être faite pour la fin de l'été.
2. La mise en place du DUERP sur la « Petite Enfance » nécessitera une adaptation, cela se fera avec Cherazede sur une crèche.

Les DS demandent à avoir les DUERP en partage.

#### POINT 4 – Inaptitude

Le dossier de M. Faycal REBBOUH, établissement Paris, est présenté.

Le CSSCT valide le licenciement pour inaptitude sous réserve d'un entretien téléphonique de Marietou D. avec Faycal R.

#### POINT 5 – Formation des élus

Le projet serait de mettre en place ces formations au plus tard fin septembre en priorisant les membres du CSSCT.

Mohamed F. précise que c'est une obligation pour l'employeur de financer ces formations et que l'employeur doit motiver les membres à participer.

Pascal D. précise que l'ifac rappellera les consignes pour que le personnel concerné puisse être libéré pour les suivre.

#### POINT Complémentaire – Harcelement au travail

C'est à l'employeur de prévenir le harcèlement, qu'il soit moral ou sexuel.

Sylvain L. rappelle que le Projet Associatif de l'ifac est très clair quant aux positions de l'ifac sur ces différents aspects.

Il est décidé d'élaborer un protocole indiquant les méthodes de saisies et de travail.

Désignation des référents harcèlement, l'ifac, en tant qu'employeur a désigné le sien,

- o Danièle DAGHERO, secrétariat général Asnières.

Les référents au niveau des CSE sont :

- o CSE central : Nathalie MADEIRA (Sartrouville), Valentin DUGELAY (Bourgogne).
- o CSE ifac : Coralie ANTON (Aulnay).
- o CSE ifac 92 : Carolina LAZZARI (Boulogne), Jean-Christophe GODFRAIN (Suresnes).



**POINT Divers**

Le CSSCT souhaite recevoir des statistiques sur la santé au travail, maladie, accident....

- Pyramide des âges
- Maladie, Maladie professionnelle, Accident de travail
- Effectif travailleur handicapé
- ...

Mohamed F. indique qu'il manque des représentants de proximité.

**La séance est levée à 12h05.**

**Le Président de la Commission**

**IFAC**  
53 RUE DU R.P. Christian Gilbert  
92605 ASNIÈRES sur Seine  
Tel.: 01 46 83 10 10 Fax: 01 46 88 77 07  
Site: 332 737 384 00 244

**Pascal DENIS**

**Le Secrétaire de la Commission**

**Sylvain LANDAU**